

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23

présenté par

M. Di Filippo, M. Dive, M. Kamardine, Mme Petex-Levet, M. Viry, M. Dubois, M. Cordier et
M. Brigand

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« retraite »,

insérer les mots :

« et d'analyse des conséquences du déclin accéléré de notre natalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre de naissances en France en 2022, 723 000, est le plus faible depuis 1946. En 2040, 1 habitant sur 3 aura plus de 60 ans, contre 1 sur 4 aujourd'hui. Cet amendement vise à étudier l'impact de la situation démographique de notre pays sur l'avenir de notre système de retraite.